

Annexe 1

prix FTTE passif PM

La présente annexe est établie notamment par application de l'article intitulé « prix » du Contrat. Tous les prix mentionnés à la présente annexe sont exprimés en euros hors taxes.

Les tarifs de la présente annexe s'entendent hors Difficultés Exceptionnelles de Constructions.

Frais de mise à disposition

prestation	frais de mise à disposition
Accès FTTE passif au PM	600
Tarif de lancement de l'offre	400*
Difficultés exceptionnelles de construction	Sur devis

* Le Tarif de lancement s'applique pour toute commande d'Accès effectuée avant le 31/12/2019.

Vendée Numérique pourra prolonger ce tarif de lancement (sur décision de son conseil d'administration).

Abonnement mensuel avec GTR S2 4h

S2 : heures et jours ouvrables du lundi au samedi, 8h-18h

prestation	abonnement mensuel
Accès FTTE passif au PM	83,5
Tarif de lancement de l'offre	60*

* Le Tarif de lancement s'applique pour tous les abonnements facturés au titre de l'année 2019.

Vendée Numérique pourra prolonger ce tarif de lancement (sur décision de son conseil d'administration).

Abonnement mensuel de l'option GTR S1 4h

S1 : 7 jours sur 7, 24h sur 24

prestation	abonnement mensuel
Option GTR S1 4h	30

Forfait câblage optique

prestation	prix
Forfait câblage optique de longueur 30 à 60 mètres	299
Câblage optique supérieur à 60 mètres	sur devis

Option de mise à disposition sur bandeau optique

prestation	frais de mise à disposition
Pose de bandeau optique	125

Modifications

prestation	frais de mise à disposition
Passage d'une livraison sur PTO à livraison sur bandeau optique	425
Passage d'une livraison sur bandeau optique à livraison sur PTO	300
Modification de la position tête d'opérateur au PM	370
Déplacement extrémité client final dans une même salle à la même adresse	250
Déplacement extrémité client final dans une salle différente à la même adresse	sur devis

Interventions à Tort (IAT)

libellé pénalité	unité	montant unitaire
Signalisation SAV traitée sans déplacement physique du technicien conduisant à une responsabilité n'incombant pas à Vendée Numérique	signalisation	0
intervention SAV avec déplacement physique du technicien conduisant à une responsabilité n'incombant pas à Vendée Numérique	intervention	150
Intervention à tort en phase de production (RDV manqué, locaux Client Final non accessible ou pas prêt, ...)	intervention	100
Réparation de la desserte interne de responsabilité Opérateur suite à signalisation Opérateur	intervention	sur devis *

* sous réserve de l'acceptation du devis par l'Opérateur